

MOBILITE CPIP 2024 : Après les accusations, la désinformation... L'union syndicale touche le fond !

Pantin, le 03 avril 2024

Depuis novembre 2023, la Direction de l'Administration Pénitentiaire, sous l'égide de la sous-direction des ressources humaines, mène avec les Organisations Syndicales représentatives des discussions visant à remettre à plat les règles de mobilité pour les CPIP. **Les travaux en cours, sous réserve d'aboutir à un consensus syndical, devaient servir de base d'application à la mobilité CPIP 2024 et, in fine, faire l'objet d'une présentation en CSA afin d'asseoir une base réglementaire pour les années à venir.**

Mais cela, c'était sans compter sur la pensée unique de l'union syndicale CGT-IP/SNEPAP-FSU et les tergiversations du syndicat patronal.

En effet, **c'est bien l'entêtement des premiers** (*persuadés d'avoir la science infuse à chaque réunion*), **associé à la volte-face des autres** (*qui disent blanc le lundi, noir le mercredi et finissent par avouer qu'ils n'avaient rien compris le vendredi*), qui a conduit à cette situation : **une note de mobilité 2024 ne faisant référence à aucune priorité légale, aucune cotation, aucune règle claire ...**

Au-delà de la situation que ces derniers ont créé, **l'UFAP UNSa Justice s'interroge sur la légitimité de l'union syndicale CGT-FSU à dicter les règles de mobilité des CPIP, puisqu'elle n'a aucune représentativité majoritaire au-delà du CSA SPIP !** Or, cette instance n'a pas la compétence réglementaire pour traiter de la mobilité des personnels. N'en déplaise à l'alliance de la carpe et du lapin, habituellement si prompte à donner des leçons juridiques !

Résultats des courses : d'un côté les personnels sont perdus, car dans l'incapacité de se projeter, et de l'autre, le syndicalisme perd en crédibilité !

Pour sa part, **l'UFAP UNSa Justice** reste droite dans ses bottes. **Elle revendique : des règles homogènes, claires et lisibles répondant aux dispositifs législatifs et réglementaires en vigueur et non à des règles à la petite semaine faites sur un coin de table !**

De plus, l'UFAP UNSa Justice exige le respect des engagements pris par la DAP, à savoir :

- L'intégration des dispositions faisant consensus et le renvoi des désaccords à des discussions au second semestre 2024 ;
- L'application des critères de mobilité 2023 pour la mobilité en cours.

L'UFAP UNSa Justice dénonce donc les tentatives de manipulation des syndicats dits « historiques », qui ne cherchent qu'à masquer leurs propres contradictions. Forte de sa représentativité dans l'ensemble des instances pénitentiaires et ministérielles, l'UFAP UNSa Justice continuera à se battre et ne lâchera rien !

Le secrétaire national pour les SPIP
Simon-Pierre LAGOUCHE